

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 14 avril 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 17 / 2022

Objet de l'autorisation : Construction d'un abri de jardin, d'un portail et d'une piscine.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Sammy Kess
22, rue du Moulin
L-4986 Sanem

Localisation de la construction : 17a, rue Grande-Duchesse Charlotte
L-4995 Schouweiler
Num.cad. 658 / 3721
Sect. D de Schouweiler
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI - ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.